

**DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
DES ASSEMBLEES ET DE L'EVALUATION
Suivi des assemblées**

Suivi par Odile Bosse-Platiere

Réunion du
Conseil communautaire
Du 13 février 2019 à 18h30

Présents :

Commune d'AMBILLY :

Bouchet Estelle,

Commune d'ANNEMASSE :

Dupessey Christian, Aebischer Christian, Bouché Maryline, Boucher Michel, Burgniard Robert, Cuny Agnès, Louaar Nabil, Minchella Eric, Rigaud Gilles, Sage-Vallier Bernard, Saillet Mylène, Benoist Jean-Pierre,

Fournier Madeleine représentée par Cuny Agnès,
Lachenal Dominique représentée par Minchella Eric,
Lounis Louiza représentée par Burgniard Robert,
Zaghouane Laetitia représentée par Aebischer Christian,

Commune de BONNE :

Cheminal Yves (départ en cours de séance au point VIII-B), Catasso Nicole,

Commune de CRANVES-SALES :

Anthonioz Claude, Berger Chantal,

Boccard Bernard représenté par Anthonioz Claude,

Commune d'ETREMBIERES :

Bosson Alain, Zabe Philippe (départ en cours de séance au point XI),

Commune de GAILLARD :

Bosland Jean-Paul, Anchisi Nadège, Blouin Antoine, Vuichard Jean-François,

Commune de JUVIGNY :

Maire Denis,

Commune de LUCINGES :

Soulat Jean-Luc,

Commune de MACHILLY :

Bouvard Jacques,

Commune de SAINT-CERGUES :

Doublet Gabriel, Cottet Danielle, Schneider Claude,

Commune de VETRAZ-MONTHOUX :

Amoudruz Michelle (départ en cours de séance au point VIII-B – procuration donnée à Monsieur Jean-Claude Lambert), Belmas Jean-Pierre, Lambert Jean-Claude, Kaloustian Daniel,

Commune de VILLE-LA-GRAND :

Jacquier Nadine (arrivée en cours de séance au point VII), Claude Josette, Laperrousaz Maurice, Letessier Alain, De Chiara Daniel,

Excusés : Mesdames Derome Annie, Duret-Nasr Caroline, Clerc Paulette, Gavard Rigat Catherine, Vincent Isabelle, Feneul Véronique, Messieurs Mathelier Guillaume, Kaygisiz Salih, Vincenti Jean-Pierre, Gaconnet Maxime, Ritzenthaler Patrice, Conus Jean-Louis, Saint-Severin Edgard,

Secrétaire de séance : Nadège Anchisi,

Assistent : Mesdames Odile Bosse-Platiere, Aline Coelho, Sophie Hachet, Laura Jusserand, Noémie Kaloustian, Véronique Lallé, Julie Maraux d'Annemasse Agglo, Messieurs Benoît Duperthuy, Alain Farine, Alexandre Fontaine, Frédéric German, Nouare Kismoune, Olivier Weber d'Annemasse Agglo, Monsieur Jean-Philippe Langlois, trésorier principal d'Annemasse. Monsieur Bouvard, exploitant et président de l'Association Arve Faucigny Agriculture, Madame Joany Cassina maraichère à Bonne et Monsieur Roguet exploitant à Vétraz Monthoux pour le point IX-A,

X DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ECONOMIE

A. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE CADRE DE LA REVISION DU SCOT

**Rapporteur Denis Maire / Technicienne : Noémie Avédikian
Projet de projet d'aménagement (PADD) en annexe n°4 page 154**

Monsieur Denis Maire, vice-président en charge du SCOT et du suivi des politiques d'urbanisme, présente le dossier.

Il rappelle que la présentation du projet de projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est une étape importante dans le processus de révision du SCOT, document qui datait de 2007. C'est l'opportunité de s'interroger sur différentes problématiques et de débattre des orientations à prendre.

Le document présenté ce soir est le fruit d'un travail collectif des élus du territoire (en séminaire et Costrat) en 2018, en passant notamment devant les différents conseils municipaux et en s'appuyant sur des temps de concertation.

La révision du SCOT intervient dans un contexte nouveau (mutations socio-économiques, urbaines et environnementales /amorce de plusieurs projets d'aménagement structurants). Face à ces évolutions, le PADD traduit l'engagement des élus de « faire mieux avant de faire plus ». L'élaboration du document a été conduite à travers deux dimensions :

- o un approfondissement des engagements de l'Agglomération vis-à-vis des objectifs du SCOT de 2007,*
- o de nouvelles orientations plus ambitieuses pour répondre à des enjeux réglementaires et aux évolutions / enjeux observés du territoire.*

Le débat a été parfois vif en Comité stratégique mais indispensable et fructueux. Le principal point de débat a porté sur la définition d'un niveau d'urbanisation sur la période du SCOT. La position globalement partagée issue des échanges politiques souligne une volonté de maîtriser le développement actuel et ne pas le « subir ». Il s'agit de trouver un équilibre entre le développement du territoire et la préservation de la qualité de vie, et être en capacité de répondre aux besoins (notamment en équipements).

Dans le document du PADD, cela se traduit par une proposition d'inscrire des taux de croissance différenciés en s'appuyant sur les centralités de l'armature urbaine, dont l'objectif est de « Tendre vers un rythme de croissance démographique » en moyenne à l'horizon 2032 de :

- 1% par an à l'échelle de l'ensemble des communes de la ville agglomérée,*
- 1.5% par an à l'échelle de l'ensemble des communes identifiées comme bourgs,*
- 1.3 % par an à l'échelle de l'ensemble des communes identifiées comme villages.*

A titre de comparaison, le taux de croissance était de +2.4% ces 10 dernières années avec des pics de + 4% sur certains secteurs.

Monsieur Maire donne la parole à Madame Avédikian qui présente le PADD, articulé autour de 3 axes principaux, 9 orientations générales et 25 objectifs.

Monsieur Maire précise qu'à partir du PADD, pourront être élaborés deux autres documents essentiels, le document d'orientation et d'objectifs (DOO) et le document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC). Il rappelle que le document n'est pas validé ce soir et pourra faire l'objet d'ajustements ultérieurs.

Monsieur Dupessey confirme que le document présenté aujourd'hui est le résultat d'un long travail de concertation, d'échanges mais il reste évolutif et le débat ce soir est important pour déterminer des pistes d'évolution.

Monsieur Benoist souligne l'utilisation d'un langage technocratique et poétique à la fois, et note sa surprise de l'utilisation du terme « maîtrise de la démographie » en questionnant les moyens de parvenir à cet objectif.

Monsieur Maire répond que ce n'est peut-être pas le bon terme, l'objectif visé porte d'avantage sur le niveau de développement impacté par le solde migratoire. Le territoire est très dynamique, avec un taux de croissance élevé. Pour beaucoup de citoyens, acteurs ou élus du territoire, cela va trop vite car les équipements ne suivent pas forcément. Cela engendre des tensions entre l'accueil important de nouvelles populations et qualité de vie. Il s'agit d'être en capacité d'absorber ce développement pour améliorer l'enjeu du vivre ensemble. Il faut prendre les chiffres présentés dans le PADD plus comme des objectifs que comme des limites, en s'appuyant sur les leviers à disposition des élus dans le cadre du SCOT et surtout des PLU.

Monsieur Maire ajoute que pour les 3 ou 4 années à venir, les projets d'aménagement ont déjà été définis. Ces objectifs sont donc à voir à plus long terme.

Madame Saillet note que le PADD traduit notre évolution et nos ambitions sur la thématique de l'environnement depuis le dernier SCOT. Il permet de se projeter dans notre prochain développement.

Si l'on s'interroge sur le futur et les perspectives que nous allons laisser à nos enfants, c'est que, contrairement à plusieurs décennies passées, nous ne sommes plus du tout sûre d'assurer un avenir meilleur que le nôtre à nos enfants. Cela ne dépend pas que de nous à l'échelle locale bien sûr, mais en partie aussi.

Madame Saillet souhaite dire à l'assemblée que la porte d'entrée du futur SCOT doit être la protection de notre environnement. L'environnement c'est notre équilibre, c'est l'équilibre de l'agglomération.

Tous nos projets d'aménagement, de développement, nos réflexions doivent passer par le prisme de l'environnement. Le SCOT est un document pour notre futur à moyen et long terme. Pour que celui-ci soit réussi nous devons avoir toujours à l'esprit la préservation de nos ressources, c'est un enjeu central.

La valeur ajoutée que représente l'écologie est immense. L'office international du travail indique dans son rapport 2018 que la transition verte créerait 18 millions d'emplois en solde positif dans les prochaines années dans le monde, y compris en Europe. L'Agglo a d'ailleurs plusieurs projets de développement d'entreprises et d'emplois dans le Développement Durable. C'est la bonne piste bien évidemment.

Il y a une autre piste également, la « désartificialisation » des sols. Nous devons aller encore plus loin que la mise en valeur de nos ressources naturelles, nous devons « renaturer » les espaces et en premier lieu dans la ville agglomérée. L'image qui fera date et annonce cela, elle l'espère, c'est un parking qui se métamorphose en parc.

Enfin, Madame Saillet tient à remercier les techniciens de l'Agglo qui ont déjà beaucoup travaillé et qui vont continuer encore un certain temps jusqu'à l'élaboration finale.

Monsieur Dupessey confirme qu'il s'agit bien de mettre le développement durable comme porte d'entrée du SCOT, en l'affichant comme le premier axe du PADD. On met en avant les aménagements durables (il rappelle la mise en place d'une formation aux métiers de la construction durable innovante). Il conviendra d'intégrer dans le DOO des exigences plus fortes dans ce domaine.

Monsieur Maire rappelle que le premier SCOT était parti des espaces à préserver. Le SCOT en révision poursuit cette logique et la renforce, en intégrant notamment un objectif relativement fort sur la nature en ville.

Néanmoins, il questionne la notion de ville durable. Aujourd'hui, on accueille de nouveaux habitants toujours plus nombreux. Comment les loge-t-on et comment organise-t-on la vie du territoire ? Une ville durable c'est une ville dense, organisée, avec de courtes distances de déplacement. La densité n'est pas l'ennemi de la qualité.

Monsieur Burgniard souhaite revenir sur la formulation entre Léman et Mont Blanc utilisé dans le titre de l'axe 1 : « préserver et mettre en valeur un cadre de vie apaisé et de qualité entre Léman et Mont Blanc ». Ce terme est trop vague et démontre finalement les difficultés que l'on a à définir les caractéristiques de ce territoire, à l'identifier et à développer ainsi un sentiment d'appartenance à son égard. Il souhaiterait que le territoire soit mieux caractérisé, en tant qu'interface entre la basse vallée de l'Arve et Genève.

Concernant la maîtrise de la démographie, Monsieur Burgniard s'interroge sur ce qui sera mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés. Il rappelle que la pression démographique est très forte. On va continuer à construire mais il faut maîtriser ce développement avec la mise en place de verrous forts pour ne pas « étouffer » le territoire. On a fait beaucoup pour les nouveaux arrivants mais pas assez pour ceux qui habitaient déjà là.

Concernant la dimension environnementale, il est maintenant indispensable d'intégrer cette grille de lecture sur tous les projets. Il cite l'exemple de la ville de Lyon qui travaille sur la désimperméabilisation des sols. De la même manière, la ville de Paris travaille sur une politique de végétalisation, notamment des projets d'écoles « oasis ». Les parkings relais ne peuvent plus être construits comme avant et doivent prévoir une végétalisation des espaces.

La problématique de l'énergie doit être également prise en compte systématiquement et dès le début du projet de construction. Le développement d'énergies renouvelables comme l'éolien et la géothermie étant difficilement envisageable sur ce territoire, il faut traiter cette problématique en concertation avec les territoires voisins. Il existe néanmoins un potentiel important de développement du photovoltaïque sur les toits.

Cette façon de concevoir différemment les projets doit être intégrée par les élus et les techniciens dans les projets opérationnels.

Concernant ce dernier point, Monsieur Maire répond que le SCOT ne peut pas tout. Il y a d'autres leviers comme le plan climat air énergie (PCAÉ) et la stratégie énergétique d'Annemasse Agglo a été prise en compte.

Concernant l'aspect environnemental, la désimperméabilisation des sols est ~~aussi~~ évoquée dans le PADD dans les objectifs sur la ressource en eau. D'ailleurs, la meilleure façon de préserver les sols est plutôt d'éviter les nouvelles imperméabilisations (ne pas construire de parkings) et par une ville dense, en concentrant les populations autour des transports en commun. Il convient également inscrire le développement de notre territoire dans le cadre du grand Genève.

Monsieur Maire rappelle également qu'un chapitre du SCOT est consacré à l'identité du territoire. C'est en tirant vers le haut/vers la qualité urbaine dans ce territoire que l'on arrivera à améliorer le sentiment d'appartenance.

Monsieur Soulat souligne que le SCOT est la quadrature du cercle, en visant à définir des grands équilibres. Il rappelle que nous sommes en région frontalière. Genève est très vertueuse sur son territoire et veille à préserver son environnement et ses espaces naturels entre autres, mais cela au détriment de la construction de logements suffisants, qui incombe de ce fait aux territoires voisins. Annemasse Agglo comprend à la fois des secteurs très urbains et très ruraux, peu denses. Il faut pouvoir préserver ces espaces naturels ou agricoles en densifiant les centres villes. Si le territoire vise une trop forte maîtrise du développement, cela

risque d'envoyer les gens ailleurs, notamment sur des territoires moins vertueux en matière de consommation d'espace.

Concernant l'énergie, il sera impossible de chauffer tous les logements du territoire aux énergies renouvelables. Le principal levier d'action est celui de la réduction importante des consommations énergétiques du territoire (X3 voire x4).

Monsieur Benoist se félicite de voir afficher l'objectif de végétalisation. Il y a encore une vingtaine d'années, l'architecte conseil de la ville d'Annemasse parlait de minéraliser la ville. Sur la notion de « malthusianisme » employée par M. Maire, il précise qu'il est nécessaire de maîtriser la croissance du développement puisque le territoire n'est pas dans une continuité urbaine directe avec Genève.

Monsieur Boucher confirme une évolution des mentalités sur la nature en ville. Il cite l'exemple de la place Clémenceau à Annemasse qu'il conviendrait de végétaliser pour lui redonner un aspect de parc.

La logique de développement pousse à densifier nos agglomérations, en particulier les cœurs urbains. La nôtre l'est déjà, avec 7 000 habitants au km². Il faut penser à loger les gens qui arrivent sur le territoire mais également améliorer le cadre de vie de ceux qui y vivent déjà. La maîtrise de la population a fait l'objet de discussions fortes dans le cadre des réunions de travail pour l'élaboration de ce PADD. Elle est nécessaire si l'on veut maintenir ou préserver une qualité de vie : d'où le choix de « faire mieux avant de faire plus ».

Le PADD est dans ce domaine ainsi que sur le volet environnemental ambitieux et on se donne pour cela des limites à ne pas franchir. Il conviendra ensuite de l'appliquer et de se donner les moyens pour cela, en en développant notamment une culture politique et technique, mais cela va dans le bon sens.

Pour Monsieur Boucher, des points restent en suspens comme la forte pression pour les implantations commerciales en périphérie, ici et sur les territoires voisins. Par rapport à cette forte pression foncière, Monsieur Boucher a été surpris par ces jeunes très compétents qui veulent se lancer dans l'agriculture locale avec des projets bien montés et étudiés mais qui se trouvent confrontés au manque de foncier.

Pour Monsieur Dupessey, une meilleure maîtrise du foncier passe par un territoire du SCOT élargi. Le projet a été bloqué au niveau du Pôle métropolitain suite à la création du SCOT Cœur de Faucigny mais on a pu obtenir un vote qui détermine des échéances pour un SCOT pôle métropolitain à l'horizon 2025. Nous sommes donc dans une période de transition.

Concernant le vocabulaire, de nouveaux termes extrêmement forts sont affirmés comme la désimperméabilisation, la végétalisation ou la qualité de vie. Monsieur Dupessey ne croit pas aux pourcentages mais c'est au travers du Document d'orientation et d'objectifs qu'on va pouvoir se donner des règles fortes et claires à intégrer pour les PLU.

Il cite l'exemple de la ZAC Etoile. On a l'opportunité de réaliser sur notre territoire un nouveau quartier pour lequel on partira de zéro. Il ne faudra pas rater le virage du développement durable et ce projet devra être exemplaire. Ce sera un laboratoire du SCOT d'un quartier dense et écologique.

Monsieur Bouvard cite le domaine de l'assainissement qui évolue également beaucoup.

Monsieur Maire rappelle que les pourcentages s'appliquent à des chiffres de base. 1% sur Annemasse représente déjà beaucoup de nouveaux habitants. Le PADD est un document évolutif. On va encore travailler avec les communes sur leur traduction en logements dans le DOO.

Monsieur Maire tient à remercier Madame Hachet et ses services pour le très gros travail réalisé et rappelle que le prochain séminaire des maires est prévu le 23 mars prochain.

N'ayant pas d'autres interventions, le débat est clos.